

CNW code 1

L'Office s'engage pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024

Drummondville, Québec, le 5 juin 2019. – L'Office des personnes handicapées du Québec salue le lancement de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. Cette Stratégie, qui sera appuyée par un investissement de 238,5 millions de dollars, contient 33 mesures qui ont le potentiel d'améliorer substantiellement la situation de l'emploi des personnes handicapées au Québec.

Pour sa part, l'Office s'engagera dans la réalisation de neuf mesures, à titre de responsable, de coresponsable ou de collaborateur. Ces mesures permettront notamment de mettre de l'avant des pratiques et des initiatives inspirantes en lien avec le développement des compétences, d'outiller et de sensibiliser les intervenants et les intervenantes de différents secteurs en vue de favoriser l'intégration, le maintien et la progression en emploi des personnes handicapées, ainsi que d'approfondir les connaissances sur divers enjeux liés à cette question.

Citations :

« Cette Stratégie arrive à point nommé, alors que la plupart des secteurs économiques au Québec se retrouvent dans une situation de rareté de main-d'œuvre. Il s'agit d'un moment propice pour mettre de l'avant les compétences des personnes handicapées, qui constituent une main-d'œuvre disponible qu'il importe d'intégrer davantage au marché du travail. »

Martin Trépanier, président du conseil d'administration

« L'Office est fier de porter la responsabilité de plusieurs mesures inscrites à la Stratégie. Celles-ci nous permettront non seulement d'agir sur la question de l'intégration et du maintien en emploi des personnes handicapées, mais également de documenter les différents enjeux qui y sont liés, afin d'améliorer les façons de faire. Notre participation au suivi de la Stratégie nous permettra également de rester à l'affût quant à l'avancement des différents travaux et de veiller à sa pleine et entière réalisation. »

Anne Hébert, directrice générale

Faits saillants :

- L'adoption de cette Stratégie figure parmi les obligations incombant au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en vertu de l'article 63 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#).
- La Stratégie constitue un des moyens privilégiés de mise en œuvre de la [Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité](#). En ce sens, elle répond à un des résultats attendus de cette politique, qui vise à accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination, dans des conditions équivalentes à celles des autres travailleurs et travailleuses.
- L'Office sera responsable ou coresponsable de six mesures inscrites à la Stratégie. Les investissements évalués pour ces mesures sont de 600 000 \$. Une de ces mesures consistera notamment à mener une campagne de sensibilisation et d'information auprès des employeurs afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées.
- L'Office agira également en tant que collaborateur pour trois autres mesures, qui viseront les jeunes de 12 à 25 ans, les municipalités ainsi que les personnes ayant un trouble grave de santé mentale.
- L'Office prendra part activement au comité de suivi de la Stratégie et demeurera ainsi à l'affût quant à l'avancement des travaux.

L'Office

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental qui joue un rôle déterminant en matière de conseil, de coordination et de concertation en vue de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Son expertise unique, qui lui permet de remplir activement et efficacement ce rôle, provient notamment des services directs qu'il offre à la population, de ses travaux d'évaluation et de recherche ainsi que de ses multiples collaborations avec des partenaires de tous horizons. Pour plus d'information, visitez le www.ophq.gouv.qc.ca.

Source :

Patrick Inthavanh
Relationniste médias
Office des personnes handicapées du
Québec
819 314-3549